



APPEL À CANDIDATURES

FORMATEURS / FORMATRICES AU PARRAINAGE

PROJETS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE JEUNESSE

DISPOSITIFS JSI ET VVVSI

MISSION PROPOSEE : Elaboration de contenu et animation de la formation à destination des parrains de projets JSI-VVVSI

DISPOSITIFS DE SUBVENTION : « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVVSI)

PERIODE PREVISIONNELLE DE LA MISSION : Novembre

LIEU(X): France







OBJET DE L'APPEL

Les dispositifs « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVVSI), constituent la première étape d'un **parcours d'engagement** à **l'international des jeunes.** Au-delà du soutien financier, ils offrent **une méthode, des outils et un cadre** pour accompagner les 15-25 ans dans une expérience de vie mémorable.

C'est pourquoi, afin de garantir la **qualité des projets** et la réussite des **expériences interculturelles** vécues par les jeunes, la qualité de l'accompagnement des parrains (ou « associations marraines ») fait l'objet d'une attention particulière. Non seulement **garant financier** du projet, le parrain est la clef de voute d'un processus pédagogique permettant à l'association porteuse et aux jeunes du projet de renforcer leurs connaissances des enjeux mondiaux et leur capacité à construire un projet de solidarité internationale.

Par ailleurs, les dispositifs JSI-VVVSI se confrontent aujourd'hui à des **inégalités territoriales** importantes. La répartition géographique des dossiers annuellement déposés révèle que les **capacités d'accès des jeunes et des associations aux dispositifs** divergent selon les territoires. Cette situation est le fruit d'une **diversité complexe de causes**, parmi lesquelles figure le **parrainage**. En effet, la corrélation entre le volume de dossiers déposés par région et le nombre de parrains actifs est révélateur de **l'enjeu que représente l'ouverture du parrainage**.

En effet, pouvait parrainer jusqu'en 2021 toute association appartenant à l'un des sept collectifs de solidarité internationale. L'accès au parrainage à de nouvelles associations ayant les capacités et l'expérience nécessaires pour accompagner des jeunes permettra de développer de nouvelles dynamiques dans les territoires et d'améliorer l'accès des jeunes aux dispositifs.

L'ouverture du parrainage doit être l'occasion pour le FONJEP d'assurer une montée en qualité de l'accompagnement des structures marraines. C'est pourquoi, toute nouvelle association, sélectionnée à l'issue d'un processus de candidature annuel, devra suivre une « formation au parrainage », qui viendra valider son habilitation à parrainer des dossiers JSI-VVVSI. Conçue dans une démarche bienveillante, cette formation a pour objectif de garantir un traitement égalitaire des dossiers par les différents parrains et de permettre aux porteurs d'être accompagnés au mieux dans la co-construction de leur projet et dans les procédures de candidature auprès du FONJEP.





SOMMAIRE

OBJ	ET DE L'APPEL	2
SOM	IMAIRE	3
I] PR	RESENTATION DU FONJEP ET DE SES DISPOSITIFS	4
1.	Le Fonjep et ses missions	4
2.	Les dispositifs JSI et VVVSI	4
II] C	ONTEXTE : L'OUVERTURE DU PARRAINAGE	5
1.	Le processus de sélection des parrains	5
2.	Formation des parrains et suivi du parrainage	5
II] L	'APPEL A CANDIDATURES : LES ATTENTES ET CRITERES	6
1.	Objectifs et résultats de la mission	6
2.	Contenu de la formation	7
3.	Publics vises	7
4.	Modalités d'organisation	8
5.	Budget	8
III] F	PROFIL DES CONSULTANTS	9
1.	Expériences minimum requises	9
2.	Connaissances et expériences additionnelles souhaitées	9
3.	Qualités requises	9
IV] (CALENDRIER ET LIVRABLES	10
1.	Calendrier de mise en œuvre	10
2.	Livrables	10
V] M	IODALITES DE CANDIDATURE	11
1.	Documents à fournir	11
2.	Soumission des offres	11
ANN	ANNEXES	
An	nnexe 1. Sélection des parrains – Processus détaillé	12
An	nnexe 2. Les documents cadre du parrainage	13
An	nnexe 3. Exemples de projets	13
An	nnexe 4. Exemples d'outils utilisés par des parrains actuels	13





I] PRESENTATION DU FONJEP ET DE SES DISPOSITIFS

1. LE FONJEP ET SES MISSIONS

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations créé en 1964. Véritable pôle de ressources, il a pour mission de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Pour atteindre cet objectif, le Fonjep articule cinq grands axes de travail :

- **Développer le dialogue et la coopération** entre acteurs publics et les associations de jeunesse et d'éducation populaire (JEP).
- Faciliter le déploiement des projets associatifs en co-finançant des postes au sein d'association JEP à hauteur de 7000 à 8000€ (« postes Fonjep »).
- Soutenir la solidarité internationale plusieurs dispositifs de solidarité internationale cofinancés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD): le Volontariat de solidarité internationale (VSI), les programmes « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVVSI), Initiative pour la solidarité internationale (ISI), les postes Fonjep d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (Fonjep-ECSI) et le Volontariat d'Échange et de Compétences (VEC).
- **Proposer une veille permanente sur les évolutions sociales** et les nouveaux besoins en matière de politiques de jeunesse et d'éducation populaire, à travers un travail d'analyse et de prospectives sur les modèles socio-économiques des associations JEP, en partenariat avec le CNAJEP.
- Conserver et valoriser la mémoire du secteur des associations JEP, grâce au Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP).

2. LES DISPOSITIFS JSI ET VVVSI:

Les programmes « Jeunesse et solidarité internationale » (JSI) et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (VVVSI) ont pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes Français et aux jeunes des pays partenaires de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble.
- Promouvoir les activités collectives, solidaires et durables.
- Encourager l'action des organisations de jeunesse en faveur de la paix, de la cohésion sociale, de l'implication des jeunes dans la vie locale et la démocratisation des sociétés.

Les subventions accordées aux projets peuvent aller jusqu'à 8500€, et jusqu'à 10 000€ pour les projets au départ de l'Outre-Mer et de la Corse. Le suivi et la mise en œuvre du programme relèvent du FONJEP et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et la sélection des projets de comités paritaires. Pour en savoir plus sur les dispositifs JSI et VVVSI, **le dossier d'information** reste consultable sur le site du FONJEP : <u>cliquez ici</u>.





II] CONTEXTE: L'OUVERTURE DU PARRAINAGE

1. LE PROCESSUS DE SELECTION DES PARRAINS

Limité aux associations appartenant à l'un des sept collectifs de solidarité internationale (listés sur <u>le site du Fonjep</u>), le parrainage des projets JSI et VVVSI doit aujourd'hui s'ouvrir à de nouvelles structures à même de fournir un accompagnement de qualité auprès des porteurs de projet. Dans ce cadre, un **Appel à Manifestation d'Intérêt** est lancé en 2021 afin que les associations intéressées puissent candidater et obtenir l'habilitation de marraine. Cet appel sera **renouvelé tous les deux ans**.

Le processus de sélection des structures candidates au parrainage favorisera une sélection régionale si le nombre de dossiers et la répartition géographique des candidatures le permettent. Afin d'appréhender au mieux cette ouverture du parrainage, les futurs formateurs sont invités à consulter le processus de sélection détaillé en Annexe 1.

L'ensemble des structures acceptées par le comité de sélection, sera invitée à suivre une formation au parrainage, objet du présent appel à formateur(s)/formatrice(s).

Les associations marraines « actuelles », c'est-à-dire les structures ayant déjà parrainé au moins un dossier durant les deux dernières années (depuis l'été 2019 – période de lancement de la plateforme de dépôt en ligne), n'auront pas à recandidater. Cependant, celles-ci devront réaffirmer, à travers une lettre ouverte au FONJEP, leur intérêt à parrainer des projets dans le cadre des dispositifs JSI et VVVSI. Afin de garantir un accompagnement de qualité de la part de toutes les associations, les associations marraines « actuelles » devront également suivre la formation au parrainage.

2. FORMATION DES PARRAINS ET SUIVI DU PARRAINAGE

Le suivi de la formation au parrainage permet aux associations d'accéder au **rôle de** « **marraine** » **sur la plateforme** de dépôt en ligne. Ainsi, elles ont désormais la possibilité d'accompagner des porteurs dans le dépôt de leur demande de subvention.

En effet, l'association marraine a un rôle important sur la plateforme de dépôt JSI-VVVSI :

- Une fois désigné par les porteurs de projet, celle-ci doit rédiger une « introduction du projet » au sein du dossier qu'il accompagne.
- En tant que **garante financière** du projet, elle valide en dernier ressort le dépôt du dossier (après la 1ère validation des porteurs).
- C'est elle qui **reçoit également l'acompte** de la subvention attribuée (90% du total de la subvention), qu'elle est chargée de reverser ensuite aux porteurs projet. De même, elle percevra en premier lieu, **le solde des 10%** restant à verser après validation du bilan par le FONJEP.







Pour en savoir plus sur les missions détaillées des parrains, veuillez-vous référer en Annexe 2.1

Le suivi de la formation ne constitue cependant pas la fin du processus de candidature au parrainage. En effet, afin d'accompagner au mieux les nouveaux parrains et vérifier que le parrainage se déroule correctement, le FONJEP mènera un entretien avec la structure concernée suite à la clôture du 1^{er} dossier accompagné. Cet entretien marquera la fin du processus de candidature.

Afin d'être accompagnés au mieux dans le cadre de leurs premiers dossiers, les parrains se voient proposés à l'issu de la formation **une liste de « tuteurs »** composée de parrains expérimentés, qu'il sera possible de contacter au besoin. **Le tutorat** n'est pas une pratique obligatoire mais un outil complémentaire fourni aux parrains non-expérimentés. Cette liste sera mise à disposition suite ou lors de la formation au parrainage. La formation pourra elle-même être un lieu de rencontre débouchant à la mise en place de **tutorats par affinités**.

Enfin, le FONJEP met en place un processus de suivi des parrains consistant :

- En la mise en œuvre d'un système de renouvellement de l'intérêt à parrainer par les structures marraines, et à des procédures de **retrait de l'habilitation**. Plus d'informations disponibles en Annexe 1.
- In l'organisation d'une rencontre annuelle des parrains à l'occasion de laquelle pourront être proposés des temps de restitutions et d'échanges de pratiques, afin de capitaliser et de créer des synergies.

II] L'APPEL À CANDIDATURES : LES ATTENTES ET CRITERES

1. OBJECTIFS ET RESULTATS DE LA MISSION

Les objectifs spécifiques :

- Développer plusieurs modules de formations en tenant compte du contexte sanitaire. Il s'agit de prévoir des modules en présentiel, en distanciel voire en combinant les deux.
- Assurer la formation : prévision du matériel nécessaire, location de salle éventuelle, animation, etc.
- À l'issue de la formation, capitaliser sur les échanges, formuler une analyse (état des lieux, enjeux soulevés, etc.) et proposer des pistes pour l'avenir du parrainage
- Envisager une certification en remettant un certificat de fin de formation.

Les résultats attendus:

À la fin de la formation les participants seront en mesure de :







- Accompagner des porteurs dans la construction de leur projet, en adéquation avec les critères des dispositifs JSI et VVVSI.
- Guider les porteurs dans les procédures de dépôt et assumer leur rôle sur la plateforme en ligne.
- Étre des relais des dispositifs sur leur territoire et communiquer grâce aux différents outils qui leur seront transmis.
- Connaître les acteurs partenaires des dispositifs JSI-VVVSI partout en France et dans leur région, afin d'être en mesure de faire naître de nouvelles dynamiques.

2. CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs et formatrices candidates seront libres de construire la formation qui leur semblera la plus adaptée aux objectifs fixés.

Le format de formation ainsi que l'ensemble des outils pédagogiques et pratiques utilisés sont laissés à la discrétion du ou des candidats. Il est attendu que les formateurs et formatrices candidates utilisent leur expérience en animation, leurs connaissances des outils pédagogiques afin de proposer une formation adaptée, voire innovante.

Le FONJEP met à disposition un ensemble de documents qui pourront appuyer le travail de préparation :

- Des projets considérés comme « exemplaires » (contenu, implication des jeunes, accompagnement de l'association porteuse et des partenaires, positionnement vis-à-vis de la solidarité internationale, etc.) : Annexe 3.1
- Des projets refusés en comité : Annexe 3.2
- Le Support de formation au parrainage (Annexe 2.2)
- Des exemples d'outils d'accompagnement utilisés par certains parrains actuels : Annexe 4

3. Publics vises

La formation au parrainage pourra être suivie par l'ensemble des personnes en charge du suivi des dossiers [SI-VVVSI au sein des associations marraines.

Le formateur ou la formatrice sélectionnée fera en sorte, si cela est possible, que les formations regroupent des parrains expérimentés et des nouveaux parrains, afin de favoriser l'échange de pratiques et permettre une mise en place naturelle et affinitaire du tutorat.





4. MODALITES D'ORGANISATION

Les modalités d'organisation et les formats choisis sont laissés à la discrétion des prestataires candidats. Cependant, le FONJEP souhaite que les points suivants soient pris en considération :

- Si le nombre de dossiers et l'origine géographique des associations marraines le permettent, la mise en œuvre de formations régionales ou multirégionales (regroupement de plusieurs régions) pourra être privilégiée.
- Le profil des associations devra idéalement être pris en considération afin de privilégier la participation de parrains expérimentés et de nouveaux parrains au sein d'une même formation.
- Le contexte sanitaire exceptionnel devra être pris en considération et conduire le prestataire à proposer plusieurs scenarii de mise en œuvre (présentiel, distanciel, format hybride). En cas de distanciel, les outils et méthodes d'animation utilisés devront être particulièrement détaillés. Si le contexte le permet, le présentiel sera à privilégier afin de garantir des échanges de qualité et susciter des synergies entre les acteurs. Cette dernière recommandation n'exclut pas la possibilité d'intégrer des parties en e-learning.

5. BUDGET:

Le budget devra s'inspirer de celui de la formation continue.

Les prestataires candidats sont invités à détailler l'ensemble des coûts au sein de leur offre financière (cf. *Modalités de soumission* ci-dessous).

Ce budget devra également détailler le nombre de participants par action de formation.





III] PROFIL DES CONSULTANTS

1. CRITERES REQUIS

- Expériences pertinentes dans la réalisation d'activités similaires en lien avec la conception et la mise en œuvre de formation auprès de professionnels de la solidarité internationale
- Agrément d'organisme de formation pour un des partenaires de la formation
- Expérience dans l'accompagnement de structures associatives
- Expérience des formations en présentiel et à distance
- Expérience dans la création et l'utilisation d'outils pédagogiques

2. CONNAISSANCES ET EXPERIENCES ADDITIONNELLES SOUHAITEES

- Connaissance du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire
- Connaissance du secteur de la solidarité et du volontariat international, de ses acteurs majeurs en France
- Connaissance des dispositifs JSI et VVVSI, de leur esprit et critères
- Expérience dans l'accompagnement de jeunes sur leur projet de solidarité internationale
- Expérience dans la construction de projets internationaux
- Connaissance des enjeux et principes de la solidarité internationale (ODD, équité, réciprocité, rapport au don, etc.)
- Connaissance des systèmes de partenariats internationaux (réciprocité, relation interculturelle, convention, co-construction, etc.)
- Connaissance générale sur les contextes de mise en œuvre de projet à l'étranger (culture et traditions, contextes sécuritaires et sanitaires, contacts ressources, etc.)
- Excellente maitrise du français (écrit et oral)

3. QUALITES REQUISES

- Bonnes capacités relationnelles, capacité à fédérer et à créer des dynamiques d'échange et de partage
- Sens de la pédagogie, de la transmission des savoirs et de l'écoute
- Excellentes capacités de communication (écrit et oral) d'animation, d'organisation et de synthèse
- Capacité à travailler avec des participant.es ayant des parcours professionnels et des niveaux pédagogiques variés
- Autonomie, rigueur de travail et respect des échéances







IV CALENDRIER ET LIVRABLES

1. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le calendrier suivant est prévisionnel et pourra subir des modifications, en concertation avec le ou les prestataires recrutés.

Dépôt des candidatures	Entre le 2 juillet et le 15 septembre 2021	
Publication des résultats de sélection	18 octobre 2021	
Réalisation de la / des formation(s)	Entre le 15 novembre et le 10 décembre 2021	
Rendu des livrables	12 janvier 2022	
Réunion de clôture avec le FONJEP (indicatif)	2 février 2022	

2. LIVRABLES

Les livrables attendus sont les suivants :

En amont de la formation :

- Module de formation finalisé (contenu, format, outils)
- Plan d'organisation des formations : dates, lieux, etc.

🌠 À l'issue de la formation :

- Fiche de présence des participants, accompagné d'un commentaire appréciatif du formateur vis-à-vis de chacune des futures structures marraines présentes.
- Un rapport synthétique de la prestation contenant :
 - Un document de synthèse par jour de formation et faisant part du programme, des différents débats, des exercices pratiques, des outils utilisés, des difficultés rencontrées par les participants, et des pistes de réflexion et de travail qui ont pu en ressortir.
 - Une synthèse comparative entre la formation prévue et réalisée (déroulé, planning, moyens humains et matériels, etc.) et les enseignements tirés.
 - > Une analyse qualitative du parrainage (générale, mais également territorialisée si possible).
- Certificats de formation remis aux participants.







V] MODALITES DE CANDIDATURE

1. DOCUMENTS A FOURNIR

Les candidatures co-portées par plusieurs structures sont encouragées. Celles-ci devront être adaptées afin de présenter la répartition des tâches au sein du partenariat.

Les candidats et candidates intéressés doivent adresser un dossier comprenant obligatoirement les éléments listés ci-dessous.

Une offre technique comprenant :

- Une note technique et méthodologique de réalisation de la prestation, incluant à minima la bonne compréhension des termes de références, la proposition méthodologique, le calendrier des journées de formation, et les besoins matériels et humains prévisionnels.
- Le CV détaillé du ou des formateurs et formatrices

Une offre financière comprenant :

- Le devis complet de la prestation en euro TTC, incluant l'ensemble les phases de travail, les honoraires et l'ensemble des frais liés à la prestation.

2. SOUMISSION DES OFFRES

Envoyer les candidatures sous la référence « Candidature formation au parrainage JSI-VVVSI – *NOM STRUCTURE(S)* » avant **le 15 septembre 2021 à minuit**, aux adresses suivantes :

- Nouria Duthoit-Messaoudi, Déléguée Générale du FONJEP: nmessaoudi@fonjep.org
- Pôle Solidarité Internationale du FONJEP : solidariteinternationale@fonjep.org

L'ensemble des prestataires candidats recevront une réponse le 18 octobre 2021.





ANNEXES

Annexe 1. Selection des parrains – Processus detaille

1. SELECTION DES PARRAINS

Limité aux associations appartenant à l'un des sept collectifs de solidarité internationale (listés sur <u>le site du Fonjep</u>), le parrainage des projets JSI et VVVSI doit aujourd'hui s'ouvrir à de nouvelles structures à même de fournir un accompagnement de qualité auprès des porteurs de projet. Dans ce cadre, un **Appel à Manifestation d'Intérêt** est lancé en 2021 afin que les associations intéressées puissent candidater et obtenir l'habilitation de parrain. Cet appel sera **renouvelé tous les deux ans**.

Le processus de sélection des candidats au parrainage sera réalisé de la manière suivante :

- Un dossier de candidature est déposé par la structure candidate. Aucune sélection écrite n'est envisagée, mais le FONJEP demeure ouvert à cette possibilité en fonction du nombre de dossiers déposés et du profil des associations candidates. Les candidatures au parrainage sont réalisées au nom de l'association, et non au nom d'une personne. Cependant, chaque association nomme un référent au parrainage, désigné comme interlocuteur sur la plateforme JSI-VVVSI.
- Afin de pouvoir déposer leur dossier écrit, les associations doivent remplir le critère d'éligibilité suivant : « L'association doit avoir accompagné au minimum deux projets de jeunes à l'international ».
- Le FONJEP favorisera la mise en œuvre de **comités régionaux de sélection** si cela est possible. Au-delà de 20 dossiers déposés, cette pratique sera systématique. En dessous de ce nombre, le FONJEP prendra en compte la **répartition territoriale** des candidatures et évaluera de la possibilité de mise en place d'un ou plusieurs comités régionaux. Si leur tenue n'est pas possible, **un comité national** sera organisé.
 - Le comité national sera composé à minima des organismes suivants : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le FONJEP, d'un représentant du comité JSI, d'un représentant du comité VVVSI et de France Volontaires.
 - Les comités régionaux seront composés des organismes suivants : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le FONJEP, d'un représentant du comité JSI, d'un représentant du comité VVVSI, de partenaires régionaux (dont France Volontaires si souhaité).
- Dans le cas où un comité serait mis en place à l'échelle nationale, les partenaires régionaux du FONJEP pourront être sollicités, en amont du comité, pour formuler un avis à titre consultatif.





L'ensemble des structures acceptées par le comité de sélection, sera invitée à suivre une formation au parrainage, objet du présent appel à formateur(s)/formatrice(s).

Les parrains « actuels », c'est-à-dire les structures ayant déjà parrainé au moins un dossier durant les deux dernières années (depuis l'été 2019 – période de lancement de la plateforme de dépôt en ligne), n'auront pas à recandidater. Cependant, ceux-ci devront réaffirmer, à travers une lettre ouverte au FONJEP, leur intérêt à parrainer des projets dans le cadre des dispositifs JSI et VVVSI. Afin de garantir un accompagnement de qualité de la part de toutes les associations, les parrains « actuels » devront également suivre la formation au parrainage.

2. ENGAGEMENT A PARRAINER ET RETRAIT DE L'HABILITATION

Afin de continuer à entretenir les dynamiques de parrainage et s'assurer de l'intérêt des structures porteuses, les associations marraines devront chaque année renouveler leur volonté et engagement à parrainer.

L'habilitation à parrainer pourra être automatiquement retirée à la structure sur la plateforme si :

- 1. Celle-ci n'a pas renouvelé annuellement son intérêt.
- 2. Celle-ci n'a pas parrainé au moins un dossier dans l'année écoulée.

Il ne s'agit pas d'un retrait définitif de la qualité de parrain, mais uniquement d'un retrait du rôle de « parrain » sur la plateforme en ligne : l'association bénéficie d'un an pour prendre contact avec le FONJEP et lui resignifier son intérêt. Cependant, si à l'issue cette année complémentaire (soit deux ans sans parrainage effectué), si l'association n'a pas repris contact avec le FONJEP, celle-ci devra obligatoirement recandidater et suivre une formation au parrainage.

Annexe 2. Les documents cadre du parrainage

L'ensemble des documents sont téléchargeables en Zip, en cliquant ici.

Annexe 2.1. Charte d'engagement

Annexe 2.2. Support de formation au parrainage

Annexe 2.3. Devenir Parrain : le parcours de candidature

ANNEXE 3. EXEMPLES DE PROJETS

L'ensemble des documents sont téléchargeables en Zip, en cliquant ici.

Annexe 3.1. Exemple d'un projet « exemplaire »

Annexe 3.2. Exemple d'un projet refusé

Annexe 4. Exemples d'outils utilises par des parrains actuels

L'ensemble des documents sont téléchargeables en Zip, en cliquant ici.





